

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 octobre 2012

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2012-10-8-2

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES
COLLÈGE IRÈNE JOLIOT-CURIE À WITTENHEIM**

Résumé : Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Irène JOLIOT-CURIE à WITTENHEIM.

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège Irène JOLIOT-CURIE, par délibération du 19 juin 2012, propose une nouvelle répartition des concessions de logement. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE II

**LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
AU COLLEGE Irène JOLIOT-CURIE à WITTENHEIM**

Situation ancienne

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Conseiller Principal d'Education
2)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Gestionnaire
3)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Principal
4)	Maison accolée au bâtiment restauration 26, rue de l'Espérance	5	110m ²	Agent TOS	07/11/1997

Situation nouvelle

Localisation		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Conseiller Principal d'Education	18/12/2000
2)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Gestionnaire	28/06/2004
3)	Maison individuelle 39 rue de Pfastatt	5	125m ²		Principal adjoint	19/06/2012
4)	Maison accolée au bâtiment restauration 26, rue de l'Espérance	5	110m ²	Agent TOS		07/11/1997